



La nouvelle législation des TIV

Franck DEMERCASTEL
Pascal ILDEF

Qui est concerné?

“La FFESSM

“La CTR

“Le Président de club

“Le visiteur

La FFESSM

Le siège national

“Elle gère les visites des bouteilles

“Elle gère les enregistrements des blocs visités

La FFESSM

Le siège national

” Elle contrôle l'activité des visiteurs (suivi du nombre de visites /an)

La CTR

Elle gère les formations de visiteurs (délivrance et saisie)

FEDERATION FRANCAISE D'ETUDES ET DE SPORTS SOUS-MARIN
24, quai de Rives Neuve 13007 MARSEILLE - tel 04.91.33.99.31. Année 2013

BORDEREAU DE DELIVRANCE DES ATTESTATIONS DE TECHNICIEN EN INSPECTION VISUELLE
Numéro du bordereau 1/2

Nom ou cachet du Club, du Comité Départemental ou Régional
Comité Départemental des Yvelines

Stage du 18 et 19 Janvier 2014 à Mantes La Jolie

N° d'inscription	N° de licence	Nom et prénom	Date et lieu de naissance	Sexe	Adresse complète		Club d'appartenance	Numero
14	A-10-462532	gozias nathalie	le blanc mesnil 22/01/1974	F	14 rue de la liberation	92210 saint cloud	velizy villacoublay plongee	07 78 0667
15	A-10-466767	Moreliere francois	bone 10/03/1952	F	120 rue de la justice	78100 saint germain en laye	club nautique de l ouest	07-78-0139
16	A-11-517958	pincon du sel benoit	saumur 28/03/1973	F	40 rue d orleans	78500 maule	aguasub 78	07-78-0845
17	A-09-416946	varastet frederic	dijon 09/11/1968	F	114 rue de sully	92100 boulogne	vvp	07-78-0667
18				F	x			
19				F	x			
20				F	x			
21				F	x			
22				F	x			
23				F				
24				F				
25				F				
26				F				
27				F				
28				F				
29				F				

N° CLUB : A :
N° COMITE : LE :

DELEGUE :

PRESIDENT :
JURY :
Signatures :

N° Licence	Nom du candidat	Statut
Page 1		

Le responsable de la formation certifie avoir contrôlé l'identité des intéressés figurant sur le présent bordereau. Ce bordereau est établi en double exemplaire. Ils doivent être expédiés au Président de la Commission Technique Régionale

Devant un jury composé de: Equipe de formation



La CTR

Gestion des recyclages TIV



Décentralisée sur les Codep

Le Président de club

Il "active" dans la base fédérale les visiteurs de son club et vérifie que ceux-ci sont à jour de recyclage

Il garde les rapports de visite en archive (plus d'envoi à la CTR)

Le Président de club

Peut suivre l'activité des visiteurs de son club dans la base fédérale

Peut radier ou "désactiver" un visiteur

Doit "désactiver" un visiteur si celui quitte le club

Le visiteur

**Inscrit les visites de bouteilles
dans la base fédérale sous la
responsabilité du Président et si
il est à jour de recyclage**

Le visiteur

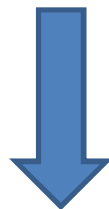


**Rigueur +++ dans le remplissage des formulaires
Attention : au n° de bouteille, aux dates de
visites et de requallifications précédentes... qui
jusqu'à présent généraient des retours de notre
part**

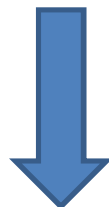
Le visiteur

Recyclage au moins tous les 5 ans

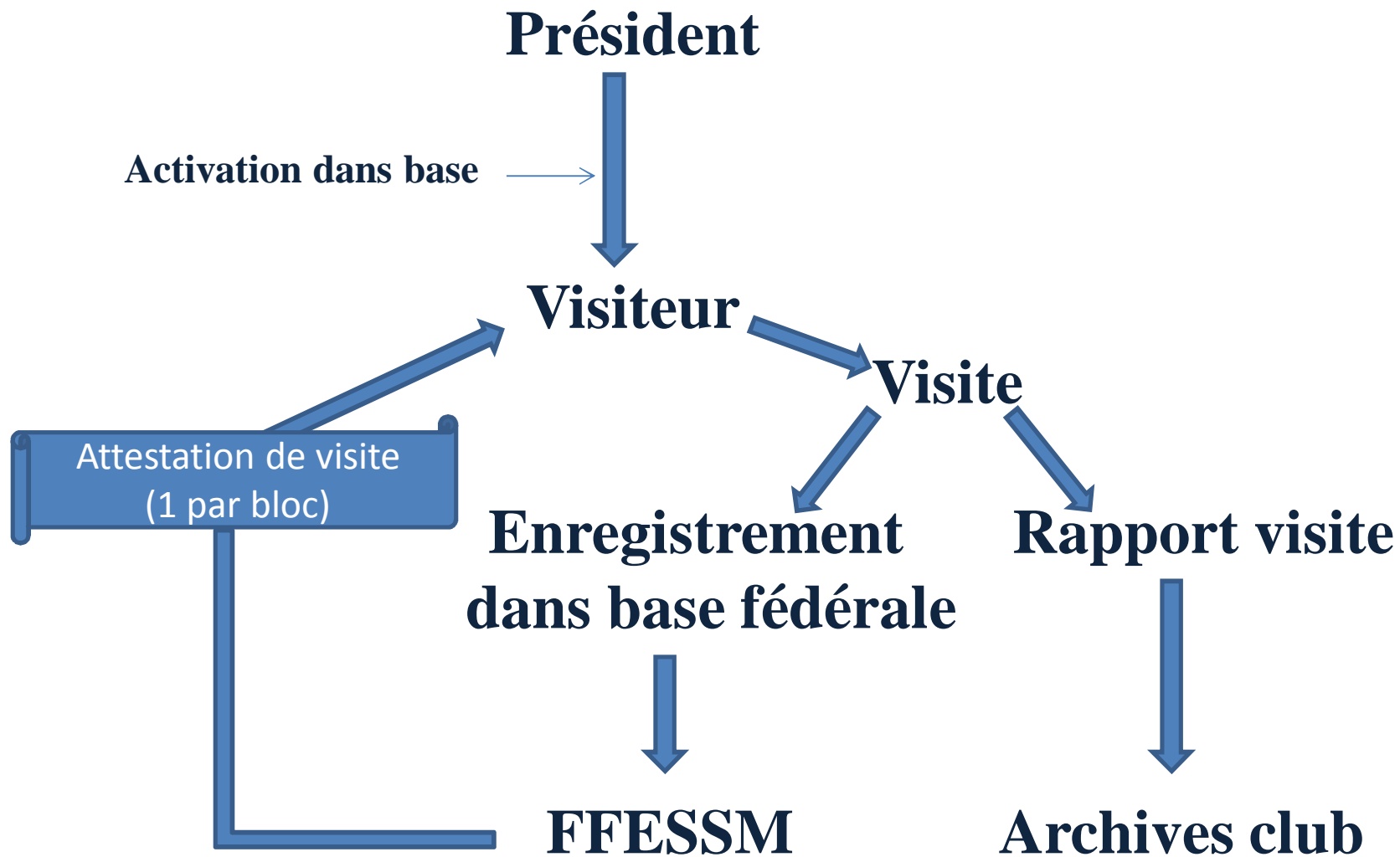
Si inactif pendant 2 ans



Ne peut plus visiter de blocs



Réactivation obligatoire



Divers



L'attestation de visite remplacera le macaron

Mais sous quelle forme?

Divers

La FFESSM aura un à il sur tout

“Blocs volés enregistrés dans la base

“Blocs rebutés enregistrés dans la base

**“Formation TIV accentuée sur blocs alu et ne
concerne pas les blocs composite**

“Etcí



Des modifications peuvent encore intervenir
mais le fond restera le même